INNAX
ENERGIE & ENVIRONNEMENT

INNAX Energie & Environnement
« ANTIPOLIS 1 » 2B rue du Pâtis Tatelin 35700 RENNES
Tél : 02 99 69 98 63. Fax : 02 99 69 11 28
SAS INNAX capital 37 730 € RCS Rennes 439 685 421

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

RAPPORT 2014-299
ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE *17/07/2014*

Objet

La présente mission consiste à établir le constat de repérage avant travaux.
Ce repérage a pour objectif d'identifier les matériaux et produits susceptibles de libérer des fibres d'amiante à l'occasion des travaux prévus par le donneur d'ordre

Cela correspond au « Repérage avant travaux» réalisé pour satisfaire l'exigence du code du travail portant sur l'évaluation des risques pour les salariés.

Bien objet de la mission :

Adresse :	**Hôpital Avicenne** **125, rue Stalingrad** **93000 BOBIGNY**
Partie de bien inspecté :	**Bâtiment Lavoisier :** Sous-sol, palier ascenseur 31-32
Travaux :	**Rénovation**
Date de visite :	**05/06/2014**

REÇU LE
14 OCT. 2014
COMPTA D.P.

Ce Constat est rédigé par Olivier MYRTIL opérateur de repérage, le 17/07/2014 conformément à la norme NF X 46-020 de décembre 2008 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis » et les exigences du Code de la Santé Publique.

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Sommaire

1. Renseignements concernant la mission 2
2. Conclusions du rapport 4
3. Réalisation du repérage 7
4. Attestation sur l'honneur 9
5. Attestation d'assurance 10
6. Certificat de compétences 11
7. Rapports d'analyse 12

1. Renseignements concernant la mission

Désignation du ou des bâtiments

Bâtiment :	**Bâtiment Lavoisier :** Sous-sol, palier ascenseur 31-32
Numéro (indice) :	***2014-299***
Adresse complète :	**Hôpital Avicenne** **125, rue Stalingrad** **93000 BOBIGNY**

Désignation du client

Désignation du donneur d'ordre:

Nom :	Hôpital Avicenne
Adresse :	125, rue Stalingrad 93000 BOBIGNY

Désignation de l'opérateur de repérage

Nom :	Olivier MYRTIL
Certification de compétence :	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par AFNOR CERTIFICATION Le N° du certificat est ODI/AM/10173399 délivré le 29/03/2011 et expirant le 28/03/2016.

Organisme chargé de la mission

Raison Sociale :	INNAX
Adresse :	168 avenue Charles De Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Numéro SIRET :	439 685 421 000 26
Compagnie d'assurance :	Nom de la compagnie : CABINET LAPIERRE N° de police : 48868533 - Valide jusqu'au : 31/12/2014

Désignation du laboratoire d'analyse

Nom : ITGA Rennes

Adresse : 3 rue Armand Herpin Lacroix
CS n°46537
35065 Rennes Cedex

Laboratoire titulaire d'une accréditation en cours de validité référencée sous le n° 1-0913.

Avertissement

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux matériaux et produits incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble bâti (cf. annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis »).
Le repérage est réalisé dans toutes les zones et les parties de l'immeuble sur lesquelles les travaux auront un impact direct ou indirect (vibrations...)
Dans le cadre de la réalisation de cette mission de repérage avant travaux, la liste des matériaux de construction concernés par le repérage est directement en lien avec la nature des travaux envisagés (matériaux concernés directement ou indirectement par les travaux). L'annexe A1 de la norme NFX 46-020 représente la base du repérage.

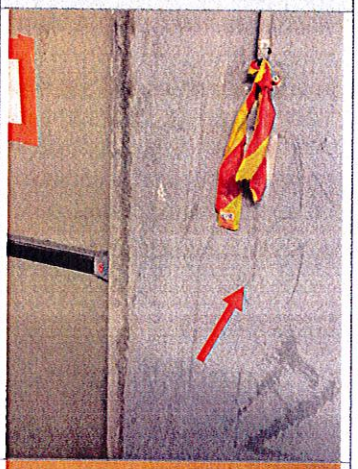
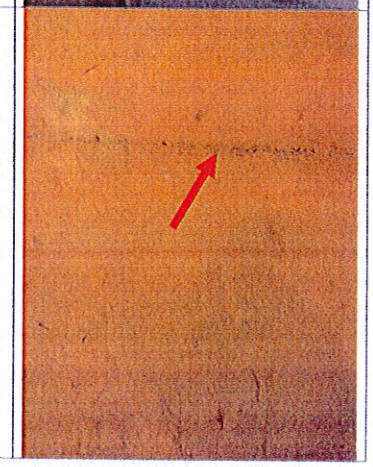
L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des investigations approfondies destructives ou des démontages particuliers.

- En l'absence d'accompagnateur et/ou de plans précis mis à la disposition du technicien, seules les pièces figurants sur les croquis et dans la liste des pièces visitées doivent être considérées comme définissant le périmètre de repérage. Toute pièce ou partie de bâtiment ne figurant pas dans ces documents est réputée ne pas avoir fait l'objet du repérage. Il appartient au donneur d'ordre et au propriétaire de vérifier si toutes les parties des bâtiments ont été listées et donc visitées. Après remise des rapports, le donneur d'ordre et/ou le propriétaire disposent d'un délai de cinq jours ouvrés, afin de vérifier que la totalité des locaux a été visitée et que la destination des locaux est conforme. Si à l'issue de ce délai aucune remarque n'a été formulée par le donneur d'ordre, les rapports seront considérés comme étant validés en ce qui concerne le périmètre de repérage et la désignation des lieux. En cas de nécessité, une visite complémentaire peut être demandée par le donneur d'ordre ; cette visite fera l'objet d'une facturation complémentaire.
- Tout rapport lacunaire doit faire l'objet d'investigations complémentaires. Ces investigations feront l'objet d'un complément de facturation.
- Notre cabinet s'engage à ne sous-traiter aucune mission.
- Notre cabinet reste à la disposition du Maître d'œuvre pendant toute la phase des travaux afin de pouvoir lever tout doute en cas de découverte de matériaux douteux.

2. *Conclusions du rapport*

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :
Après analyse
Sur décision de l'opérateur

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Local	Localisation	Description	Etat de conservation - Préconisations *	Photographie
Lavoisier, sous-sol 1, palier ascenseur 31 et 32 (galerie qui mène aux cuisines)	Mur	Enduit mural gris (P3)	EP	
Lavoisier, sous-sol 1, palier ascenseur 31 et 32 (galerie qui mène aux cuisines)	Mur	Enduit mural jaune (P4)	EP	

EP Evaluation Périodique AC1 Action corrective de 1er niveau AC2 Action corrective de 2nd niveau

Liste des prélèvements effectués contenant de l'amiante

N°	Description de l'échantillon	Localisation du prélèvement	Résultat
3	Enduit mural gris	Lavoisier, sous-sol 1, palier ascenseur 31 et 32 (galerie qui mène aux cuisines)	Présence d'amiante
4	Enduit mural jaune	Lavoisier, sous-sol 1, palier ascenseur 31 et 32 (galerie qui mène aux cuisines)	Présence d'amiante

Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Sur justificatifs :

Néant

Après analyse en laboratoire :

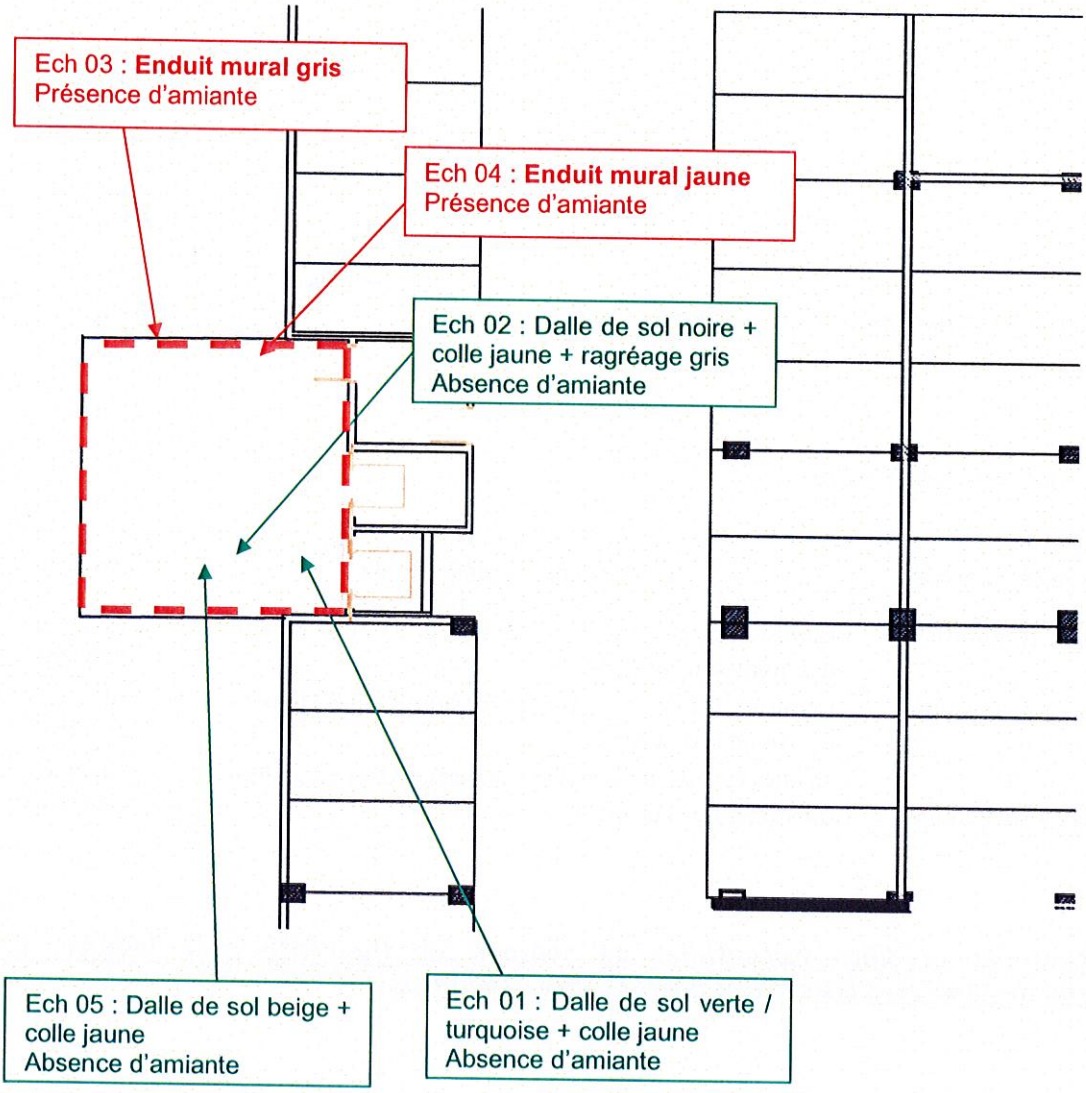
N°	Description de l'échantillon	Localisation du prélèvement	Résultat
1	Dalle de sol verte / turquoise + colle jaune	Lavoisier, sous-sol 1, palier ascenseur 31 et 32 (galerie qui mène au cuisine)	Absence d'amiante
2	Dalle de sol noire + colle jaune + ragréage gris	Lavoisier, sous-sol 1, palier ascenseur 31 et 32 (galerie qui mène aux cuisines)	Absence d'amiante
5	Dalle de sol beige + colle jaune	Lavoisier, sous-sol 1, palier ascenseur 31 et 32 (galerie qui mène aux cuisines)	Absence d'amiante

Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et/ou des analyses ultérieures devront être effectuées

Néant

Cartographie des prélèvements :

LAVOISIER : SOUS SOL, PALIER ASCENSEUR 31-32 :



Enduit mural contenant de l'amiante

Obligations réglementaires

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante doit être transmis à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou à réaliser les travaux.

3. *Réalisation du repérage*

Date du repérage	05/06/2014
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage	-
Représentant du propriétaire (accompagnateur)	M DECHENAUD

Liste des pièces visitées

Bâtiment Lavoisier : Sous-sol, palier ascenseur 31-32

Pièces ou parties de l'immeuble non visitées

Néant

Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :

L'opérateur de repérage procède à un examen visuel des ouvrages en vue de rechercher puis de recenser et identifier les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (matériau ou produit ayant intégré de l'amiante pendant certaines périodes de leur fabrication) entrant dans le cadre de la présente mission.

L'inspection visuelle peut être complétée par investigations approfondies et des sondages qui permettent de s'assurer de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume.
La mission est réalisée selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la Norme NF X 46 020 de décembre 2008.

A l'issue de cette inspection sont recensés les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

En fonction de sa connaissance, de son expérience et du type de matériau ou produit (annexe A de la Norme NF X 46 020 de décembre 2008), l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante sans recourir aux prélèvements et analyses.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), un ou des prélèvements pour analyses sont réalisés sur les matériaux et ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure à l'absence ou à la présence d'amiante.
Les prélèvements concernent tout ou une partie de l'épaisseur des matériaux conformément aux prescriptions de l'annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008.
Conformément aux prescriptions de l'annexe B de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 :

- les prélèvements sont réalisés dans des conditions conduisant à une pollution minimale des lieux.
- pour éviter tout risque de contamination croisée :
 - les outils sont à usage unique ou sont soigneusement nettoyés après chaque prélèvement.
 - les prélèvements sont conditionnés individuellement en double emballage étanche.
- pour assurer une parfaite traçabilité des échantillons prélevés, l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage et si possible sur l'échantillon. Une fiche d'accompagnement, reprenant l'identification est transmise au laboratoire.

4. *Attestation sur l'honneur*

Je, soussigné Olivier MYRTIL, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



5. *Attestation d'assurance*

CABINET DOMINIQUE LAPIERRE

Assureur Conseil (sfac)
Spécialiste des risques d'entreprise
36 rue du départ - 95880 ENGHIEN LES BAINS
Tél. : 01.30.10.93.20 - Fax : 01.30.10.93.29
Mail : seplap@aol.com - Site Web : www.lapierre-assurances.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés, CABINET Dominique LAPIERRE courtier d'assurance, attestons que :

INNAX FRANCE
168 avenue Charles de Gaulles
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

est titulaire d'un contrat d'assurance ALLIANZ **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE,** n ° **48868533, souscrit auprès de la Compagnie ALLIANZ I.A.R.D,** valable pour la période du **01/01/2014 au 31/12/2014,** sous réserve du paiement effectif des cotisations.

ACTIVITES : diagnostic immobilier sur les immeubles d'habitations et locaux commerciaux suivant les dispositions de l'article L.271 du Code de la Construction et de l'Habitat (décret 2006-1114 du 05/09/2006)

Et selon le tableau des garanties joint à la présente,

Fait le 03/01/2014 à Enghien
Pour faire valoir

CABINET D. LAPIERRE
Dominique LAPIERRE
Assureur Conseil
36, rue du Départ
95880 ENGHIEN LES BAINS
Tél. 01.30.10.93.20 Fax : 01.30.10.93.29
Mail : seplap@aol.com
Web : lapierre-assurances.com

6. Certificat de compétences

afnor CERTIFICATION

afnor CERTIFICATION DE PERSONNES AFNOR CERTIFICATION

ATTESTATION DE CERTIFICATION DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Je soussignée, Séverine MICHEAU, Responsable du Pôle Certification de Personnes atteste que :

MYRTIL OLIVIER

a réussi l'ensemble des examens théoriques et pratiques nécessaires à sa certification dans les domaines suivants du diagnostic technique immobilier :

Domaine	Date de début	Date de fin de validité*
AMIANTE : ODI/AM/10173399	29/03/2011	28/03/2016
PLOMB : ODI/PB/10173399	02/02/2011	01/02/2016
TERMITE : ODI/TER/10173399	02/02/2011	01/02/2016

* Sous réserve de la réalisation de l'opération de surveillance au cours de la 2ème année de certification

Pour faire valoir ce que de droit

Fait à la Plaine Saint-Denis, le 24/04/2012

11 rue Francis de Pressensé – 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex – France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 – F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny
www .afnor .org

7. *Rapports d'analyse*

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1- 0913

Liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071407-576 EN DATE DU 04/07/2014
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

INNAX FRANCE
M. Cédric AUDO
2B, rue du Pâtis Tatelin
35700 RENNES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 23/06/2014
Analysé à : ITGA SAINT-GREGOIRE

Réf. Client :		Réf. ITGA :	
Commande	2014-299	Commande	IT0614-12923
Echantillon	1 - Dalle de sol verte/turquoise + colle jaune - Lavoisier sous-sol 1 - Palier ascenseur 31 et 32 (galerie qui mène au cuisine)	Echantillon	IT071407-576
Dossier client		Description ITGA	Dalle dure verte cassante compacte avec colle plastique jaune et ragréage gris + poussières

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

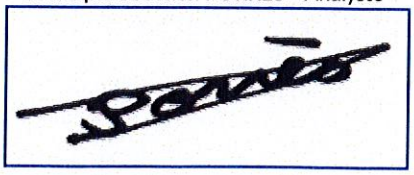
Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Dalle dure verte cassante compacte	META le 04/07/2014	Amiante non détecté	---	3
Colle plastique jaune et ragréage gris + poussières	META le 04/07/2014	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Bastien PORRES - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1- 0913

Liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071407-577 EN DATE DU 04/07/2014
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

INNAX FRANCE
M. Cédric AUDO
2B, rue du Pâtis Tatelin
35700 RENNES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 23/06/2014
Analysé à : ITGA SAINT-GREGOIRE

Réf. Client :

		Réf. ITGA :	
Commande	2014-299	Commande	IT0614-12923
Echantillon	2 - Dalle de sol noire + colle jaune + ragréage gris - Lavoisier sous-sol 1 - Palier ascenseur 31 et 32 (galerie qui mène au cuisine)	Echantillon	IT071407-577
Dossier client		Description ITGA	Dalle dure noire cassante compacte avec traces de colle plastique jaune et de ragréage gris + poussières et morceaux de bois inséparables

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

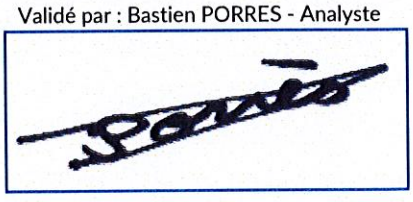
Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Dalle dure noire cassante compacte avec traces de colle plastique jaune et de ragréage gris + poussières et morceaux de bois inséparables	META le 04/07/2014	Amiante non détecté	---	4

Validé par : Bastien PORRES - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1- 0913

Liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071407-578 EN DATE DU 04/07/2014
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

INNAX FRANCE
M. Cédric AUDO
2B, rue du Pâtis Tatelin
35700 RENNES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 23/06/2014
Analysé à : ITGA SAINT-GREGOIRE

Réf. Client :

Commande	2014-299
Echantillon	3 - Enduit mural gris - Lavoisier sous-sol 1 - Palier ascenseur 31 et 32 (galerie qui mène au cuisine)
Dossier client	

Réf. ITGA :

Commande	IT0614-12923
Echantillon	IT071407-578
Description ITGA	Enduit gris avec peinture en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Enduit gris avec peinture en vrac	META le 03/07/2014	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1

Validé par : Bastien PORRES - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR024

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1- 0913

Liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071407-579 EN DATE DU 04/07/2014
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

INNAX FRANCE
M. Cédric AUDO
2B, rue du Pâtis Tatelin
35700 RENNES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 23/06/2014
Analysé à : ITGA SAINT-GREGOIRE

Réf. Client :		Réf. ITGA :	
Commande	2014-299	Commande	IT0614-12923
Echantillon	4 - Enduit mural jaune - Lavoisier sous-sol 1 - Palier ascenseur 31 et 32 (galerie qui mène au cuisine)	Echantillon	IT071407-579
Dossier client		Description ITGA	Enduit gris avec peinture en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

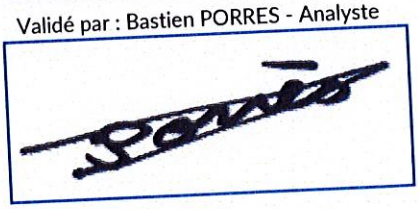
Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Enduit gris avec peinture en vrac	META le 03/07/2014	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1

Validé par : Bastien PORRES - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR024

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1- 0913

Liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT071407-580 EN DATE DU 04/07/2014
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

INNAX FRANCE
M. Cédric AUDO
2B, rue du Pâtis Tatelin
35700 RENNES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 23/06/2014
Analysé à : ITGA SAINT-GREGOIRE

Réf. Client :		Réf. ITGA :	
Commande	2014-299	Commande	IT0614-12923
Echantillon	5 - Dalle de sol beige + colle jaune - Lavoisier sous-sol 1 - Palier ascenseur 31 et 32 (galerie qui mène au cuisine)	Echantillon	IT071407-580
Dossier client		Description ITGA	Dalle dure beige cassante compacte avec colle plastique jaune et peinture + poussières inséparables

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

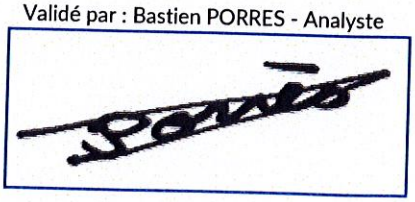
Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Dalle dure beige cassante compacte avec colle plastique jaune et peinture + poussières inséparables	META le 03/07/2014	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Bastien PORRES - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR024

REÇU LE
13 JAN. 2015
COMPTA D.P.

Rapport de fin d'intervention

HOPITAL AVICENNE
Sous-sol bâtiment LAVOISIER
125, rue de Stalingrad
93000 BOBIGNY

Chantier enregistré chez WIG FRANCE ENTREPRISES sous le numéro : 2289-36

Retrait de matériaux amiantés sous forme :
Enduit ciment mural

Hôpital AVICENNE
125, rue de Stalingrad
93000 BOBIGNY

Rédacteur		Contrôle		Validation	
Laetitia PAILLER		*Jean-François RENNESSON*		*Alain CORDIER*	
Date	**Signature**	**Date**	**Signature**	**Date**	**Signature**
23/12/14		05/01/15		07/01/15	

SOMMAIRE

1 Description des travaux

2 Repérage de la zone traitée

3 Résultats des mesures d'empoussièrement

- Empoussièrement avant travaux.
- Empoussièrement avant restitution.

4 CAP et Bordereaux de suivi des déchets d'amiante

1- Description des travaux

Nom de l'opération :

Travaux de désamiantage dans le sous-sol du bâtiment LAVOISIER de l'hôpital AVICENNE 125, rue de Stalingrad – 93000 BOBIGNY.

Maître d'ouvrage :

Hôpital AVICENNE 125, rue de Stalingrad – 93000 BOBIGNY

Lieu d'intervention :

Les travaux ont été réalisés au sous-sol du bâtiment LAVOISIER de l'hôpital AVICENNE 125, rue de Stalingrad – 93000 BOBIGNY.

Référence du repérage avant travaux :
Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux référencé 2014-299, réalisé par INNAX ENERGIE & ENVIRONNEMENT le 17/07/2014.

Date d'intervention :
Du 17 novembre 2014 au 25 novembre 2014.

Travaux réalisés :

Retrait de matériaux amiantés sous forme de :

Nature du matériau : enduit ciment mural
Application : enduit de lissage
Nature de la fibre d'amiante : chrysotile
Support : mur béton
Localisation : mur attenant aux portes d'ascenseur
Quantité : 20 m²

2 – Repérage de la zone traitée

Sous-sol du bâtiment LAVOISIER de l'hôpital AVICENNE 125, rue de Stalingrad 93000 BOBIGNY



Retrait de l'enduit mural sur le mur attenant aux portes d'ascenseur

3 – Résultats des mesures d'empoussièrement

PROTec
PROTECTION ET TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
LABORATOIRES PROTEC
3 rue de la Prairie - 91140 Villebon sur Yvette
tel. : 01 69 32 01 00 - Fax. : 01 69 32 02 00
email : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac
ESSAIS
ACCREDITATION
N° 1-0918
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

HOPITAL AVICENNE
125 RUE DE STALINGRAD
93000 BOBIGNY

WIG FRANCE ENTREPRISES
ZI Croix d'Argent
Pôle Industriel Toul Europe Secteur B
175 Rue Marie Marvingt
54200 TOUL
A l'attention de PAILLER Laetitia

Rapport d'essai N° 250633 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 1

MESURE ENVIRONNEMENTALE
DETERMINATION DE LA CONCENTRATION EN FIBRES D'AMIANTE EN SUSPENSION DANS L'AIR

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 283175

PRELEVEMENT *

Norme : NF X43-050(Janvier 1996)

Un échantillon de particules est recueilli en aspirant un volume d'air à travers un filtre en mélange d'ester de cellulose, au moyen d'une pompe alimentée sur le secteur ou par batterie.

Prélèvement réalisé hors cadre de stratégie d'échantillonnage.

Prélevé par :	PROTEC/Laurent SENECHAL	Transporté par :	Protec
Réceptionné par :	Valérie LEQUEUX	Le :	24/11/14
Référence prélèvement :	P341/14/11/008	**Type de prélèvement :**	**1ère restitution**
Date de début prélèvement :	23/11/14	Heure :	06:00
Date de fin de prélèvement :	24/11/14	Heure :	06:00
Localisation :	R-1 / Bâtiment LAVOISIER.		
Débit initial (L/min) :	7	Débit final (L/min) :	7
Coefficient de variation de débit (%) :	0		
Volume (L) :	10022	Débit moyen (L/min) :	7

ANALYSE *

Norme : NF X43-050 (Janvier 1996)

Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission (MET).

Méthode indirecte.

Lieu d'analyse :	Villebon sur Yvette		
Date d'analyse :	24/11/14	Par :	Mélodie NEANG
Nbre de fibre(s) comptée(s) :	0	Nbre d'ouvertures de grilles lues :	32
Fraction calcinée :	1/4	Surface d'ouverture de grille (mm²) :	0.00912
Surface de filtration (mm²) :	218.5		
Intervalle de confiance à 95% (fibres/membrane) (1)			
Densité inf :	0.00	Sensibilité Analytique (fibres/membrane) :	2 994.79
Densité sup :	8 954.42	Densité (fibres/membrane) :	< 8 954.42

Seules les fibres d'amiante de longueur L > 5 µm, de diamètre d < 3 µm et L/d > 3 sont prises en compte.

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats des laboratoires Protec.

LABORATOIRES PROTEC
3 rue de la Prairie - 91140 Villebon sur Yvette
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax. : 01 69 32 02 00
email : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

ESSAIS
ACCREDITATION
N° 1-0918
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

HOPITAL AVICENNE
125 RUE DE STALINGRAD
93000 BOBIGNY

WIG FRANCE ENTREPRISES
ZI Croix d'Argent
Pôle Industriel Toul Europe Secteur B
175 Rue Marie Marvingt
54200 TOUL
A l'attention de PAILLER Laetitia

Rapport d'essai N° 250633 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 1

RESULTAT *

Sensibilité analytique (f/L)	Concentration calculée (f/L=S.A*Nbre de fibres comptées)	Concentration (f/L) (2)	Intervalle de confiance à 95% (f/L) (1)		Type d'amiante
			Cinf	Csup	
0.30	0.00	< 0.90	0.00	0.90	Non détecté

(1) L'incertitude sur l'analyse prend en compte les composantes sur la préparation et sur le comptage, lié à la distribution selon la loi de poisson. L'incertitude sur la concentration prend en compte les composantes de l'analyse. Pour toutes informations sur les incertitudes, contacter le laboratoire.

(2) Dans le cas d'un nombre de fibre(s) comptée(s) inférieur à 4, la limite inférieure de l'intervalle de confiance à 95 % correspond à moins d'une fibre dénombrée et n'a donc pas de signification. Le résultat est rendu sous la forme "inférieur à" la limite supérieure de l'intervalle de confiance unilatérale à 95% de la concentration

Dans le cas d'un nombre de fibres comptées de 100 sur au moins 4 ouvertures de grilles, nous arrêtons le comptage (règles de comptage norme NF X 43-050). Dans ces conditions, on ne tient plus compte de la sensibilité analytique à atteindre.

Validé le 25/11/14
Par Yannick LECERCLE
Technicien

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats des laboratoires Protec.

GROUPE PROtec
PROTECTION ET TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
LABORATOIRES PROTEC
rue de la Prairie - 91140 Villebon sur Yvette
Tel. : 01 69 32 01 00 - Fax. : 01 69 32 02 00
email : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac
ESSAIS
ACCREDITATION
N° 1-0918
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

2289-36
HOPITAL AVICENNE
125 RUE DE STALINGRAD
93000 BOBIGNY

WIG FRANCE ENTREPRISES
ZI Croix d'Argent
Pôle Industriel Toul Europe Secteur B
175 Rue Marie Marvingt
54200 TOUL
A l'attention de PAILLER Laetitia

Rapport d'essai N° 258619 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 1

MESURE ENVIRONNEMENTALE
DETERMINATION DE LA CONCENTRATION EN FIBRES D'AMIANTE EN SUSPENSION DANS L'AIR

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 288933

PRELEVEMENT *

Norme : NF X43-050(Janvier 1996)

Un échantillon de particules est recueilli en aspirant un volume d'air à travers un filtre en mélange d'ester de cellulose, au moyen d'une pompe alimentée sur le secteur ou par batterie.

Prélèvement réalisé hors cadre de stratégie d'échantillonnage.

Prélevé par :	PROTEC/Laurent SENECHAL	Transporté par :	Protec
Réceptionné par :	Valérie LEQUEUX	Le :	14/11/14
Référence prélèvement :	P314/14/11/005	**Type de prélèvement :**	**Etat initial**
Date de début prélèvement :	12/11/14	Heure :	12:00
Date de fin de prélèvement :	13/11/14	Heure :	12:00
Localisation :	R-1 / Bâtiment Lavoisier.		
Débit initial (L/min) :	7	Débit final (L/min) :	7
Coefficient de variation de débit (%) :	0		
Volume (L) :	10039	Débit moyen (L/min) :	7

ANALYSE *

Norme : NF X43-050 (Janvier 1996)

Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission (MET).

Méthode indirecte.

Lieu d'analyse :	Villebon sur Yvette		
Date d'analyse :	10/12/14	Par :	Estelle TAVARES
Nbre de fibre(s) comptée(s) :	0	Nbre d'ouvertures de grilles lues :	26
Fraction calcinée :	1/4	Surface d'ouverture de grille (mm²) :	0.00968
Surface de filtration (mm²) :	182.7		
Intervalle de confiance à 95% (fibres/membrane) (1)			
Densité inf :	0.00	Sensibilité Analytique (fibres/membrane) :	2 903.69
Densité sup :	8 682.03	Densité (fibres/membrane) :	< 8 682.03

Seules les fibres d'amiante de longueur L > 5 µm, de diamètre d < 3 µm et L/d > 3 sont prises en compte.

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats des laboratoires Protec.

PROtec
PROTECTION ET TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
LABORATOIRES PROTEC
Tel. : 01 69 32 03 00 - Fax. : 01 69 32 02 00
email : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac
ESSAIS
ACCREDITATION
N° 1-0918
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

2289-36
HOPITAL AVICENNE
125 RUE DE STALINGRAD
93000 BOBIGNY

WIG FRANCE ENTREPRISES
ZI Croix d'Argent
Pôle Industriel Toul Europe Secteur B
175 Rue Marie Marvingt
54200 TOUL
A l'attention de PAILLER Laetitia

Rapport d'essai N° 258619 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 1

RESULTAT *

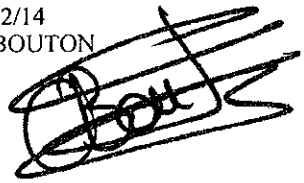
Sensibilité analytique (f/L)	Concentration calculée (f/L=S.A*Nbre de fibres comptées)	Concentration (f/L) (2)	Intervalle de confiance à 95% (f/L) (1)		Type d'amiante
			Cinf	Csup	
0.29	0.00	< 0.87	0.00	0.87	Non détecté

(1) L'incertitude sur l'analyse prend en compte les composantes sur la préparation et sur le comptage, lié à la distribution selon la loi de poisson. L'incertitude sur la concentration prend en compte les composantes de l'analyse. Pour toutes informations sur les incertitudes, contacter le laboratoire.

(2) Dans le cas d'un nombre de fibre(s) comptée(s) inférieur à 4, la limite inférieure de l'intervalle de confiance à 95 % correspond à moins d'une fibre dénombrée et n'a donc pas de signification. Le résultat est rendu sous la forme "inférieur à" la limite supérieure de l'intervalle de confiance unilatérale à 95% de la concentration

Dans le cas d'un nombre de fibres comptées de 100 sur au moins 4 ouvertures de grilles, nous arrêtons le comptage (règles de comptage norme NF X 43-050). Dans ces conditions, on ne tient plus compte de la sensibilité analytique à atteindre.

Validé le 11/12/14
Par Caroline BOUTON
Technicienne



L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats des laboratoires Protec.

4) – CAP et Bordereau de suivi des déchets

inertam
GROUPE EUROPLASMA

Morcenx, le

CERTIFICAT D'ACCEPTATION PREALABLE

N° AFFAIRE	DATE	V / REFERENCE
BC25849-1	08/10/2014	2289-36

WIG FRANCE
Jean-François RENNESSON
Zone Industrielle la Croix d'Argent

54200 TOUL

N° intracommunautaire : FR38.409.378.841

Commande : D25849-1

Chantier : Hôpital Avicenne
"Bâtiment Lavoisier"
BOBIGNY

Producteur (Maître de l'ouvrage) : AP HP - HOPITAL AVICENNE

Détenteur (Ent. donneur d'ordre) : WIG FRANCE

Chargé d'affaires : BENJELLOUN Chakib
06.88.77.84.92

CAP 25849-1

Nous avons le plaisir de vous adresser le Certificat d'Acceptation Préalable, relatif à votre commande ci-dessus référencée pour la nature et la quantité de déchets décrites ci-dessous et les conditions contractuelles décrites dans notre devis ainsi que les conditions générales de prestations de services de transport et de traitement s'y afférant * .

Référence	Désignation	Code déchet	Code famille	Quantité	Unité
TENDUIT	Enduit ciment	17 06 05*	6	0,400	Tonne
TEPI	Equipements de Protection Individuelle (EPI) + polyanes	17 06 01*	9	0,150	Tonne
	Conditionnement : big-bag(s) 500 kg maximum l'unité. Au delà, majoration de 10 % du prix de traitement				
	ATTENTION à bien repérer et séparer les déchets selon leur typologie lors du chargement, sinon la facturation de la livraison sera tarifée au prix du déchet le plus élevé				
DFORF<1t	Forfait chantier < à 1 tonne			1,000	Forfait
	Transport organisé par le client				
	PREVOIR AUTANT DE BSDA "SUR LE CHANTIER LORS DE L'ENLEVEMENT" QUE DE LIGNE DE PRIX DE TRAITEMENT PAR CAMION. EN CAS DE DEPLACEMENT DES DECHETS SUR UN AUTRE LIEU QUE LE CHANTIER, FOURNIR L' ANNEXE AU BSDA.				
	Prix de traitement correspondant aux délais de règlements ci-dessous indiqués selon la loi de modernisation de l'économie (LME)				

ACCEPTATION PREALABLE VALABLE POUR (1) ANNEE , A COMPTER DE SA DATE D'EMISSION

L'autorisation de livraison (AL) vous parviendra dès réception de la fiche pour organiser le transport

Notre service commercial reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.
Nous vous prions d'agréer, Cher Client, l'expression de nos sincères salutations.

Le service commercial INERTAM

* : il est reconnu par les parties que la convention liant INERTAM, en tant que sous-traitant, à l'Entreprise Donneur d'Ordre, définie ci-dessus, s'inscrit pleinement dans le cadre des dispositions de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 qu'elles s'engagent à respecter.

e-mail commercial@inertam.fr - http://www.inertam.fr

N° Azur 0810 AMIANTE

N°Siret : 43779129600019 - N°NAF : 900E - N°TVA UE : FR11437791296 - RCS Mont-de Marsan: 437791296 - Autorisation d'exploiter par arrêté préfectoral n° 2003/139 du 16/04/03. Arrêtés complémentaires le 19/06/2006 et le 26/11/2010 DESTRUCTION DEFINITIVE D'AMIANTE PAR VITRIFICATION / ABESTOS DEFINITIVE TREATMENT BY VITRIFICATION

inertam
GROUPE EUROPLASMA

Morcenx, le 10 Décembre 2014

REÇU 15 DEC. 2014

WIG FRANCE
Jean-François RENNESSON
Zone Industrielle la Croix d'Argent

54200 TOUL

Cher Client,
Comme suite à la livraison de déchets amiantés provenant du chantier :

Hôpital Avicenne
"Bâtiment Lavoisier"
125 rue de Stalingrad
93000 BOBIGNY

produits par : **AP HP - HOPITAL AVICENNE - BOBIGNY**
nous vous faisons part de notre

ACCEPTATION ET PRISE EN CHARGE DEFINITIVE DE DECHETS AMIANTES*

AD 25849-1

N° livraison	Date	Déchet	Conditionnement	Poids (tonne)
AL25849-1/1	**09/12/2014**	Enduit ciment	1 BIG-BAG (0.90*0.90*0.90) - 500 kg maxi	0,040
AL25849-1/1	**09/12/2014**	Equipements de Protection Individuelle (EPI) + polyanes	1 BIG-BAG (0.90*0.90*0.90) - 500 kg maxi	0,010
			POIDS TOTAL (tonne)	0,050

A dater de l'arrivée sur son site de Morcenx, INERTAM s'engage à traiter les déchets en sa possession, sous réserve :
- de l'authenticité des caractéristiques portées sur la demande de devis et sur le bordereau CERFA ci-annexé,
- du règlement de toute facture.

*** A compter de l'Acceptation Définitive, INERTAM assure la prise en charge des déchets amiantés sur le site de l'installation classée dans les conditions de transit effectuées en vertu de l'autorisation dont bénéficie INERTAM au titre de l'arrêté préfectoral en date du 16/04/2003, rubrique 167 A - activité transit de déchets et procédera à leur élimination conformément au même arrêté rubrique 167 C - élimination des déchets.**

INERTAM SAS est filiale d'EUROPLASMA
INERTAM SAS is member of EUROPLASMA

INERTAM SAS au capital de 2 237 000 euros
471, route de Cantegrit Est - BP 23 - 40110 MORCENX
tél +33 (0)5 58 04 17 49 - Fax +33 (0)5 58 04 17 50
e-mail commercial@inertam.fr - http://www.inertam.fr

DESTRUCTION D'AMIANTE PAR VITRIFICATION / ASBESTOS TREATMENT BY VITRIFICATION

N°Siret : 43779129600019 - N°NAF : 900E - N°TVA UE : FR11437791296 - RCS Mont-de Marsan: 437791296 - Autorisation d'exploiter par arrêté préfectoral n° 2003/139 du 16/04/03

F. ROUIE 1163

cerfa N° 11861*03

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 (article 4)
Arrêté du 29 juillet 2005
Page N° 1/1

25849-1/1.1° T.D.

Bordereau de suivi des déchets dangereux contenant de l'amiante

- A REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

1. Maître d'ouvrage ou détenteur ~~du déchet~~ :
Hôpital AVICENNE
N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | |

Code chantier (s'il y a lieu) : 2289-36

Bordereau n° : JFR 002

Adresse, téléphone, fax, mél :
Hôpital AVICENNE--125 rue de Stalingrad--93000 BOBIGNY
Téléphone 01.48.95.55.55
Responsable : Responsable Méd : Mr BLOSSE / Mr HEREIL

Adresse du chantier ou du lieu de détention des déchets :
Hôpital AVICENNE--125 rue de Stalingrad--93000 BOBIGNY--bâtiment LAVOISIER

Dénomination du déchet
Code déchet : 17 | 06 | 01 | *

N° certificat d'acceptation préalable : CAP n° 25849-1

Nom du matériau : EPI/polyane
Code famille : 9

Quantité en tonnes estimée : 0.150 Tonne

Installation d'élimination prévue :
- ☐ Installation de stockage de déchets dangereux
- ☒ Vitrification
- ☐ Installation de stockage de déchets non dangereux en casier dédié (déchets d'amiante lié à des matériaux inertes et déchets de terres amiantifères uniquement)

Adresse, téléphone, fax, mél : INERTAM--471 route de cantegrit EST -- BP 23-- 40110 MORCENX
Téléphone : 05.58.04.17.49 / Fax 05.58.04.17.50

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus	Date et signature du maître d'ouvrage ~~ou détenteur~~ : 20.11.14	Date et signature de l'entreprise de travaux : 13/11/2014

- A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE DE TRAVAUX -

2. Entreprise de travaux : WIG FRANCE ENTREPRISES
Qualification :
N° registre du commerce : RCS NANCY B 409 378 841
N° SIRET : 409 | 378 | 841 | 00015 | 3

Adresse, téléphone, fax, mél : 175 rue Marie Marvingt
54200 Toul
03 83 64 84 64 / contact@wigfrance.fr
Responsable : Conducteur de travaux : JF RENNESSON

Consistance du déchet :
Boues :
Solide :
Pulvérulent : ☒
Autre (précisez) :

Mentions au titre des règlements ADR/RID/ADNR/IMDG (le cas échéant) :
UN 2590 DECHET amiante blanc, 9, III, (E)

Date de remise au transport :
Quantité en tonnes remise au transport :
- ☐ réelle :
- ☒ estimée : 1

Conditionnement : Nombre de colis
- Palettes filmées
- Racks
- Double-sacs chargés en GC ou GRV ☒ 1
- Autre (précisez)
- Numéros des scellés (à destination d'un site de stockage de déchets dangereux ou vitrification) : 20666

Entreposage provisoire :
- ☐ OUI (remplir cadres 6 et 7) ☒ NON

Transport multimodal :
- ☐ OUI (remplir cadres 8 et 9) ☒ NON

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus	Date et signature de l'entreprise de travaux : 13/11/14	Date et signature du collecteur-transporteur : 4/12/14

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

3. Collecteur/transporteur :
Récépissé n° : 1163
Département : 52
Limite de validité : 06/14
N° SIRET : 804 606 830 | | | | |
Immatriculation du véhicule : CR 265 XW

Adresse, téléphone, fax : Chalet Petit Roy -19 rue Viguault

Responsable : Roger Capon

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus	Date et signature de l'entreprise de travaux : 13/11/14	Date et signature du collecteur-transporteur : 4/12/14

- A REMPLIR PAR L'ÉLIMINATEUR APRÈS RÉCEPTION -

4. Éliminateur : INERTAM
SIRET 437 791 236 00013
N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse, téléphone, fax, mél : BP 23 - 40110 MORCENX
Tél. 05 58 04 17 49 - Fax 05 58 04 14 50

Responsable : M. Louis CLERCQ-ROQUES

Quantité reçue en tonnes :
Lot accepté : ☒ OUI ☐ NON 0,010

Date et motif de refus :

Date de réception : 09/12/2014

Signature de l'éliminateur :

20666

- A REMPLIR PAR L'ELIMINATEUR APRÈS OPÉRATION D'ÉLIMINATION -

5. Réalisation de l'opération :
- ☐ Installation de stockage de déchets dangereux
- ☐ Vitrification
- ☐ Installation de stockage de déchets non dangereux en casier dédié (déchets d'amiante lié à des matériaux inertes et déchets de terres amiantifères uniquement)

Date de réalisation de l'opération :

Signature de l'éliminateur :

IV 951 024 - 10/12 - RR DONNELLEY Imprimerie Nationale Document Solutions - 03.27.08.27.50

L'original du bordereau suit le déchet

F DOUTE 1163

cerfa N° 11861*03

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 (article 4)
Arrêté du 29 juillet 2005
Page N° 1/1

25849-1/1.2R. TDC.

Bordereau de suivi des déchets dangereux contenant de l'amiante

- A REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

1. Maître d'ouvrage ou ~~détenteur du déchet~~ :
Hôpital AVICENNE
N° SIRET :

Code chantier (s'il y a lieu) : 2289-36

Bordereau n° : JFR 001

Adresse, téléphone, fax, mél :
Hôpital AVICENNE—125 rue de Stalingrad—93000 BOBIGNY
Téléphone 01.48.95.55.55
Responsable :

Adresse du chantier ou du lieu de détention des déchets :
Hôpital AVICENNE—125 rue de Stalingrad—93000 BOBIGNY—bâtiment LAVOISIER

Dénomination du déchet
Code déchet : 17 06 05

N° certificat d'acceptation préalable : CAP n° 25849-1

Nom du matériau : Enduit ciment
Code famille : 6

Quantité en tonnes estimée : 0.400 Tonne

Installation d'élimination prévue :
- ☐ Installation de stockage de déchets dangereux
- ☒ Vitrification
- ☐ Installation de stockage de déchets non dangereux en casier dédié (déchets d'amiante lié à des matériaux inertes et déchets de terres amiantifères uniquement)

Adresse, téléphone, fax, mél : INERTAM—471 route de cantegrit EST—BP 23—40110 MORCENX
Téléphone : 05.58.04.17.49 / Fax 05.58.04.17.50

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus	Date et signature du maître d'ouvrage ou ~~détenteur~~ : 20.11.14	Date et signature de l'entreprise de travaux : 13/11/2014

- A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE DE TRAVAUX -

2. Entreprise de travaux : WIG FRANCE ENTREPRISES
Qualification :
N° registre du commerce : RCS NANCY B 409 378 841
N° SIRET : 409 378 841 00015

Adresse, téléphone, fax, mél : 175 rue Marie Marvingt
54200 Toul
03 83 64 84 64 / contact@wigfrance.fr
Responsable : Conducteur de travaux : JF RENNESSON

Consistance du déchet :
Boues :
Solide :
Pulvérulent : X
Autre (précisez) :

Mentions au titre des règlements ADR/RID/ADNR/IMDG (le cas échéant) : UN 2590 DECHET amiante blanc, 9, III, (E)

Date de remise au transport :
Quantité en tonnes remise au transport :
- ☐ réelle :
- ☒ estimée :

Conditionnement : Nombre de colis
- Palettes filmées
- Racks
- Double-sacs chargés en GC ou GRV X — 1
- Autre (précisez)
- Numéros des scellés (à destination d'un site de stockage de déchets dangereux ou vitrification) : 16897

Entreposage provisoire :
- ☐ OUI (remplir cadres 6 et 7)
- ☒ NON

Transport multimodal :
- ☐ OUI (remplir cadres 8 et 9)
- ☒ NON

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus	Date et signature de l'entreprise de travaux : 13/11/14	Date et signature du collecteur-transporteur : 4/12/14

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

3. Collecteur/transporteur :
Récépissé n° : ~~1163~~
Département : 52
Limite de validité : 06/16
N° SIRET : 524 600 830 00015
Immatriculation du véhicule : CR 265 XM

Adresse, téléphone, fax : Charlot, 42 rue vigneulle Rentes

Responsable : Roger Copin

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus	Date et signature de l'entreprise de travaux : 13/11/14	Date et signature du collecteur-transporteur : 4/12/14

- A REMPLIR PAR L'ELIMINATEUR APRÈS RÉCEPTION -

16897

4. Éliminateur : INERTAM
SIRET 437 781 29[illegible]
N° SIRET :

Adresse, téléphone, fax, mél : BP 23 - 40110 MORCENX
Tél. 05 58 04 17 49 - Fax 05 58 04 14 50

Responsable : M. Louis CLERCQ-ROQUES

Quantité reçue en tonnes : 0T040
Lot accepté : ☒ OUI ☐ NON

Date et motif de refus :

Date de réception : 09/12/2014.

Signature de l'éliminateur : INERTAM [illegible]

- A REMPLIR PAR L'ELIMINATEUR APRÈS OPÉRATION D'ÉLIMINATION -

5. Réalisation de l'opération :
- ☐ Installation de stockage de déchets dangereux
- ☐ Vitrification
- ☐ Installation de stockage de déchets non dangereux en casier dédié (déchets d'amiante lié à des matériaux inertes et déchets de terres amiantifères uniquement)

Date de réalisation de l'opération :

Signature de l'éliminateur :

L'original du bordereau suit le déchet

wig france entreprises

12 JAN. 2015

REÇU LE
13 JAN. 2015
COMPTA D.P.

Hôpital AVICENNE
125, route de Stalingrad
93009 BOBIGNY

A l'attention de Monsieur HEREIL

Nos réf : JFR/LP/2014-10661 le 23 décembre 2014

N° de chantier : 2289-36 / affaire suivie par Jean-François RENNESSON

Objet : **Travaux de désamiantage au sous-sol du bâtiment LAVOISIER**
- Rapport de fin d'intervention

Monsieur,

Dans le cadre de l'affaire citée en objet, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, en 2 exemplaires,

- le Rapport de Fin d'Intervention, un original contenant les Bordereaux de Suivi des Déchets d'Amiante,

Soucieux de la qualité de nos prestations, vous trouverez également une attestation de travaux. Nous vous demandons de bien vouloir nous la retourner complétée et signée.

Vous en souhaitant bonne réception.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François RENNESSON Alain CORDIER

Attestation de travaux

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux : WIG FRANCE ENTREPRISES
Adresse : pôle industriel Toul Europe - 175, rue Marie Marvingt - 54200 TOUL

** Cocher la case du signataire de l'attestation*

☐ * Nom du Maître d'Ouvrage (client) [1] : Hôpital Avicenne
Adresse : 125, rue de Stalingrad 93009 BOBIGNY

☐ * Nom du Maître d'Oeuvre d'exécution :
(architecte, bureau d'études, ingénieurs conseil, etc.)
Adresse :

☐ * Nom du Contrôleur Technique :
Adresse :

[1] *Lorsque le client est une entreprise principale, l'attestation remise à son sous-traitant doit être obligatoirement visée soit par le maître d'ouvrage pour qui sont réalisés les travaux, soit par le maître d'œuvre d'exécution, soit par le contrôleur technique.*

Visa

Nom et adresse du chantier : 2289-36 / Sous-sol Bâtiment LAVOISIER
125, rue de Stalingrad 93009 BOBIGNY
Date de début des travaux : 17/11/2014 Date de réception des travaux : 25/11/2014
Description technique des travaux réalisés *à réaliser en fonction des critères techniques de la qualification demandée.*
Indiquer les surfaces, tonnages, portées, hauteurs,... :
20m² d'enduit mural

Montant HT du marché de l'entreprise : 19 139.62 €
Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation *détail possible plus bas* **:**

	Très bien	Bien	Passable	Médiocre
Qualité de la prestation	☐	☐	☐	☐
Respect des délais	☐	☐	☐	☐
Tenue du chantier	☐	☐	☐	☐

Cachet et signature du maître d'ouvrage, maître d'œuvre d'exécution, du contrôleur technique ou de l'entreprise principale

Date :
Nom du signataire :
Commentaires du signataire :

Réponse éventuelle de l'entreprise :

Document utilisé par Qualibat pour une demande, une extension ou une révision de qualification, mais ne préjugeant pas de son attribution.